



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

**DIRECTION NATIONALE DES GRANDES ENDEMIES ET DE LA
LUTTE CONTRE LA MALADIE**

PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA REALISATION
DE 3 PROJETS DE RECHERCHE
OPERATIONNELLE**

Financement : FM/CRS

Novembre 2021

I. Contexte

Dans le but de contribuer à la promotion, la conduite et la traduction des résultats des études de recherche opérationnelle en politiques sanitaires pour améliorer le contrôle du paludisme au niveau de la Guinée, le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) à travers son comité de recherche sur le paludisme mis en place lance un appel à projet pour la recherche opérationnelle sur le paludisme à l'endroit des centres de recherche, universités, chercheurs en République de Guinée.

L'objectif général du comité est de coordonner la recherche sur le paludisme et améliorer la communication des besoins de recherche et de résultats entre les différents secteurs du pays, y compris les programmes de santé publique, les universités et institutions publiques et privées de recherche.

Selon le plan de mise en œuvre du projet de renforcement de la lutte contre le paludisme, le PNLN en collaboration avec les Universités de Conakry/Instituts publiques et privées de recherche, doit appuyer la réalisation de 3 projets de recherche opérationnelle sur le paludisme avec un forfait 20.000 \$ pour 2021 et 2022 sous forme d'appel à candidature sous l'autorité du comité de recherche PALU.

A cet effet, le projet de recherche portera sur les axes suivants :

II. Axes de recherche :

- La place du paludisme dans les causes de fièvre en Guinée (*axe 1*) ;
- L'évaluation de la qualité de prise en charge du paludisme (*axe 2*) ;
- La pharmacovigilance des CTA en Guinée (*axe 3*) ;
- La valorisation des plantes antipaludiques (*axe 4*) ;
- Evaluation de l'effectivité de la gratuité des intrants antipaludiques (CTA, TDR, SP et MILDA) (*axe 5*)
- Etude sur l'efficacité de la Sulfadoxine Pyriméthamine (SP) chez les femmes enceintes (*axe 6*)

III. Conditions générales :

III.1. Méthodologie

Les projets de recherche devront décrire précisément les méthodologies envisagées, tant quantitatives que qualitatives. Un volet d'analyse quantitative est exigé pour tous les projets. Les projets présentant une analyse sur « développement de stratégies innovantes » bénéficieront d'un préjugé favorable, car il s'agit d'une des principales priorités du PNLN.

Les approches proposées pourront avoir une dimension comparative importante : selon le secteur (notamment public/privé), la zone de résidence (Urbaine et rurale), les populations vulnérables (enfants ≤ 5 ans, les femmes enceintes). Le PNLN financera

préférentiellement des travaux qui fourniront des résultats opérationnels pour la lutte contre le paludisme en Guinée.

IV. Équipes de recherche :

Les équipes seront de préférence constituées d'une association de chercheurs relevant de différentes disciplines (Médecins, Pharmaciens, Dentistes, Epidémiologistes, Sociologues, Economistes, Biologiste etc.). La méthode de travail en équipe, ainsi que les engagements et investissements de chacun devront être clairement explicités dans la réponse à cet appel à projets. Le montant total de 20.000 \$ Dollars alloué par le PNLN et ses partenaires subventionnera trois équipes de recherche.

V. Durée des travaux :

Les projets de recherches devront être menés, de préférence, sur une durée maximale de 3 mois à compter de l'attribution de la subvention, c'est-à-dire la notification de la convention de subvention.

Les candidats veilleront donc à présenter un calendrier de recherche compatible avec le délai maximal de 3 mois mentionnés ci-dessus.

De manière exceptionnelle, le PNLN peut subventionner des recherches dont le calendrier de réalisation est supérieur à 3 mois, au regard de l'intérêt présenté par la recherche et de la justification du calendrier.

Les postulants doivent avoir participé au moins à une recherche.

VI. Modalité de soumission :

VI.1. Dossier de candidature :

La proposition de projet doit être claire et concise, de préférence ne dépassant pas 20 pages, à l'exception des pièces jointes.

VI.2. Documents constitutifs du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- La présentation du projet de recherche ;
- La présentation de l'organisme candidat ;
- La présentation du budget du projet de recherche.

VI.3. Dépôt du dossier de candidature

VI.4. Contenu du dossier de candidature

Chaque dossier de candidature est composé des éléments suivants :

- Le projet de recherche, daté et signé par le responsable scientifique ;
- Le CV et la bibliographie adaptée à l'objet de la recherche de chacun des personnels permanents de l'équipe proposée ;
- La présentation de l'organisme candidat
- La présentation du budget du projet de recherche.

VI.5. Modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont présentés dans une enveloppe cachetée portant la mention :

**« APPEL A PROJET RECHERCHE SUR
LE PALUDISME EN GUINEE
NE PAS OUVRIR »**

Les plis sont transmis par tous moyens permettant d'obtenir une date et une heure certaines ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

**Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP)
Carrefour Pharmacie Centrale de Guinée,
Commune de Dixinn
BP : 6339 Conakry**

Les réceptions sont assurées du lundi au vendredi de 9 H à 12H30 et de 14H à 17H00.

Les dossiers de candidature devront impérativement parvenir avant le 26/12/2021 à 17h au service mentionné ci-dessus. A défaut, ils ne pourront être examinés et seront retournés à leur expéditeur.

Pour tous les documents pour lesquels une signature du candidat est exigée, la signature doit être **manuscrite et originale** et émaner d'une **personne habilitée à engager le candidat**.

Cette personne est :

- Soit le représentant légal du candidat,
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat

A noter que toute proposition envoyée par un autre canal outre que ceux indiqués ci-dessus ou soumise au-delà de la date limite ne sera pas prise en considération.

VII. Sélection Des Projets De Recherche

VII.1. Vérification des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature reçus dans les temps font l'objet d'une vérification.

Le PNLP vérifie notamment que le dossier est complet, conforme aux exigences de présentation et aux conditions de participation. Tout dossier qui ne respecte pas les conditions de participation relatives est rejeté sans être analysé.

Si le comité de recherche constate que le dossier n'est pas complet, n'est pas conforme aux exigences de présentation ou que la présentation du budget ne respecte pas les conditions, elle peut décider de laisser un délai de 10 jours à tous les candidats concernés

pour compléter ou corriger leur dossier de candidature. Passé ce délai, tout dossier n'ayant pas été mis en conformité est rejeté sans être analysé. Un candidat ne peut pas profiter du délai de 10 jours pour modifier, de quelque manière que ce soit, son projet de recherche.

VII.2. Critères d'évaluation des projets de recherche

Les projets de recherche sont évalués selon les critères suivants :

1. Les projets de recherche doivent faire mention d'une évaluation du protocole de recherche par le comité national d'éthique.
2. L'adéquation du projet de recherche et des objectifs de la recherche aux objectifs de l'appel à candidature, appréciée sur le fondement du projet de recherche et de sa présentation ;
3. L'intérêt des hypothèses de recherche et de la méthodologie proposée, ainsi que leur adéquation avec les résultats attendus ;
4. La compétence scientifique de l'équipe proposée, appréciée sur le fondement des CV et de la bibliographie ;
5. L'adéquation du budget prévisionnel avec le projet de recherche, appréciée sur le fondement du projet de recherche et de la présentation du budget.

Coordonnateur National



Dr Eugène Kaman LAMA